

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 27 mai 2019
Convocation du : 20 mai 2019

Objet : Renouvellement d'un titulaire et d'un remplaçant à la CAO de la CCBD.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, B. Fournier, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : S. Simion, A. Froget, R. Aquino, M. Truc, F. Galmiche, T. Gau, JP Artigues, F. Darini
JP Bellet excusé a été remplacé par son suppléant Bernard Fournier.

Pouvoirs : S. Simion excusé a donné pouvoir à C. Acanfora
A. Froget excusé a donné pouvoir à F. Pinet
F. Galmiche excusée a donné pouvoir à M. Chautant
T. Gau excusé a donné pouvoir à JF. Contoz
JP Artigues excusé a donné pouvoir à B. Saudemont
F. Darini absente a donné pouvoir à René Moreau

Le Président expose qu'après les démissions du Conseil communautaire de Michel LONNI et Marc VENTRE, un poste de titulaire et un autre de suppléant sont à pourvoir au sein de la CAO de l'EPCI. Il rappelle les règles qui encadrent ces désignations. Deux candidats se manifestent pour pourvoir ces postes : Franck GATOUNES et Pierre SCHIAZZA.

Personne dans l'assemblée ne sollicitant le vote à bulletin secret, il est procédé à la désignation de ces candidats aux fonctions suivantes :

Franck GATOUNES – titulaire (en remplacement de Michel LONNI)
Pierre SCHIAZZA – suppléant (en remplacement de Marc VENTRE).

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 35 dont 6 pouvoirs	Pour : 35	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190527-Db62_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2019

Affichage : 13/06/2019

Pour le Président par délégation



Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie BERNARD

